

La double peine pour les habitants des quartiers populaires

A l'heure où les professionnels de la politique de la ville et les élus locaux écrivent les prochains Contrats de ville et que la plupart d'entre eux ne sont pas encore signés, toutes les équipes locales sont à pied d'œuvre pour faire aboutir ce processus de coécriture de projet de territoire pour l'échéance du 31 mars 2024.

En parallèle, les mêmes équipes finalisent les programmations pour financer des projets dans les quartiers populaires, au bénéfice des habitants.

Nous, les professionnels du Développement Social Urbain, apprenons que le budget dédié aux projets Politique de la ville dans les quartiers, appelé Budget Opérationnel de Programme (BOP) 147 se verra amputé de 49 millions d'euros, soit 10 % de son enveloppe nationale.

Alors que les démarches conduites jusqu'alors de sanctuarisation de ces crédits ont été jugées déjà comme insuffisantes au vu du creusement des inégalités sociales sur ces territoires de concentration des vulnérabilités, il n'est pas imaginable que cette politique publique d'exception puisse faire l'objet d'un « coup de rabot » qui ne ferait qu'entraîner l'accélération du décrochage de certains quartiers.

Cette décision serait d'autant plus inconvenante et alarmante après les annonces de déploiement par la ministre de nouveaux dispositifs (entre autres les Cités Éducatives).

Nous souhaitons rappeler que l'égalité de traitement ne confine pas à l'équité. En d'autres termes, si les quartiers de la politique de la ville sont considérés comme prioritaires et donc si les moyens à déployer doivent aller au-delà du droit commun, alors c'est justement lors des arbitrages budgétaires que cette singularité de traitement et de moyens doit s'exprimer.

Nous alertons sur les conséquences d'une telle mesure. En effet, le réexamen des périmètres des quartiers éligibles aux financements de la politique de la ville a permis en 2023 d'inscrire de nouveaux quartiers et donc plus d'habitants, afin de bénéficier des dispositifs spécifiques, ce qui appelle logiquement plus de moyens financiers.

Nous abordons déjà les programmations d'actions 2024 dans un contexte très tendu : inflation générale, baisse des dotations aux communes, levée du bouclier tarifaire sur l'énergie, augmentation du nombre d'habitant-e-s concerné-e-s cumulé à l'augmentation de celles et ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Nous invitons les responsables politiques à prendre la mesure d'une telle décision et de son impact et souhaitons rappeler les soulèvements populaires que génère régulièrement le manque d'équité territoriale, ses effets sur la discrimination ainsi que le manque de considération des publics les plus en difficultés ayant été concentrés dans des quartiers dits aujourd'hui « prioritaires ». Le travail de proximité, les collaborations à toutes les échelles territoriales, le maillage entre associations, habitants et collectivités montrent leur importance et leur nécessité comme lors des crises récentes.

Il est essentiel de stopper les injustices qui provoquent les révoltes des quartiers populaires et considérer les habitants comme des citoyens de la république, d'affecter des moyens humains et financiers au service public, formidable levier de lutte contre les inégalités tout en soutenant les associations de proximité qui réalisent un réel travail d'intérêt général.

Nous appelons donc le gouvernement à reconsidérer ses arbitrages afin de protéger, et au moins garantir, le statu quo des enveloppes financières dédiées à la politique de la ville.

Pour être juste, il n'est pas nécessaire d'enlever à tou-te-s. Enlever à celles et ceux qui n'ont déjà que peu et dont le quotidien est de gérer la pénurie ne peut être envisagé car ils n'ont pas attendu 2024 pour être contraints à l'austérité.

Le Conseil d'Administration de l'IRDSU

Contacts presse :

Khalid Ida Ali, Président 06 04 59 10 30

Laurence Bourgoise 06 32 43 92 05